



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement La Haute-Saint-Charles

---

RÈGLEMENT R.A.7V.Q. 91

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LA HAUTE-SAINT-CHARLES  
SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE  
RELATIVEMENT AUX DATES DE TENUE DES SÉANCES  
ORDINAIRES DU CONSEIL**

---

**Avis de motion donné le 12 juin 2006  
Adopté le 4 juillet 2006  
En vigueur le 7 juillet 2006**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.A. 7V.Q. chapitre R-1, afin de prévoir qu'une séance ordinaire du conseil prévue à la date fixée pour la tenue d'une séance de conseil de la ville est reportée au jour juridique suivant cette dernière.*

## **RÈGLEMENT R.A.7V.Q. 91**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE RELATIVEMENT AUX DATES DE TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le troisième alinéa de l'article 13 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.A.7V.Q. chapitre R-1, est modifié par l'insertion, après « jour non juridique », de « ou un jour où une séance du conseil de la ville est déjà fixée ou reportée ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.A.7V.Q. chapitre R-1, afin de prévoir qu'une séance ordinaire du conseil prévue à la date fixée pour la tenue d'une séance de conseil de la ville est reportée au jour juridique suivant cette dernière.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*